

***Le Maire,***

*Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*Expose qu'un avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel a été négocié avec GrDF afin de se conformer aux obligations du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel.*

*Plusieurs dispositions du contrat de concession doivent être modifiées, notamment :*

- *l'article 11 du cahier des charges en particulier avec la mise en place d'un nouveau droit de suite, les conditions de remboursement de tout ou partie de la participation financière du concédant*
- *l'annexe 2 relative au calcul du taux de rentabilité qui prend en compte les nouvelles conditions économiques de rentabilité*

*En outre une nouvelle annexe relative aux prescriptions techniques de GrDF doit dorénavant figurer dans le contrat de concession.*

*Madame Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du contenu de cet avenant et propose de l'autoriser à le signer.*

*Demande l'avis de l'Assemblée.*

***Le Conseil Municipal,***

*Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

*Autorise Madame le Maire à signer l'avenant au contrat de concession de distribution publique de gaz.*